

Mesures dérogatoire portées la Chambre d'Agriculture et validées par le Préfet du Maine et Loire

Pour rappel :

Cultures sensibles : arrosage des plantes sous serres, en containers, rosiers, tabac, bassinage des semis et arrosage des jeunes plants

Techniques économes : irrigation au goutte-à-goutte et micro-aspersion

Bassin versant de la **Mayenne Eaux Superficielles** en situation de **Crise** :

Grandes cultures, vergers irrigués par aspersion, cultures annuelles hors catégories cultures sensibles et irriguées par des techniques économes	Irrigation possible 4 nuits par semaines de 20h à 8h - lundi 20h au mardi 8h - mardi 20h au mercredi 8h - mercredi 20h au jeudi 8h - jeudi 20h au vendredi 8h
Techniques économes et cultures sensibles	Irrigation possible tous les jours de 18H à 14H le lendemain

Bassin versant de la **Sarthe Eaux Superficielles** en situation **d'Alerte Renforcée** :

Grandes cultures, vergers irrigués par aspersion, cultures annuelles hors catégories cultures sensibles et irriguées par des techniques économes	Irrigation possible 5 nuits par semaine de 20h à 10 h Coupure les nuits du samedi au dimanche et du dimanche au lundi
Techniques économes et cultures sensibles	Auto-limitation des prélèvements

Bassin versant de la **Loir-Sarthe-Aval Eaux Souterraines** en situation **d'Alerte Renforcée** :

Grandes cultures, vergers irrigués par aspersion, cultures annuelles hors catégories cultures sensibles et irriguées par des techniques économes	Irrigation possible 5 nuits par semaine de 20h à 10 h Coupure les nuits du samedi au dimanche et du dimanche au lundi
Techniques économes et cultures sensibles	Auto-limitation des prélèvements